

# C B • S • L

## FORMATION DE GROUPE ORGANISÉE PAR CBSL

---

### FRAIS ADMISSIBLES AU PROGRAMME SOUTIEN À LA MOBILITÉ

Selon l'entente conclue entre Intervention Compétences et CBSL.

#### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les participant.es aux formations de groupe répondant aux conditions générales d'accès au programme SOUTIEN À LA MOBILITÉ peuvent se faire rembourser jusqu'à 85% des dépenses encourues selon les modalités de la politique de formation.

- Voir les montants maximums accordés dans le tableau ci-dessous.
- Remplir et signer le fichier Excel de demande de remboursement ci-joint.
- Mettre les frais à 100%. Le calcul des 85% se fera ultérieurement par CBSL.
- Le remboursement se fera uniquement sur présentation des factures ou reçus détaillés. Aucun relevé de banque ou reçu de carte de paiement ne sera accepté.
- Les reçus et factures devront être fournis en format PDF en un seul fichier.
- La demande complète (fichier Excel de réclamation + factures et reçus en PDF + spécimen de chèque) devra être envoyée dans un délai maximum d'une semaine après la fin de la formation.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte et sera renvoyée pour modification.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le service à la formation :  
[formation@culturebsl.ca](mailto:formation@culturebsl.ca) 418.722.6246 #2



# C B • S • L

## FRAIS ADMISSIBLES AU PROGRAMME SOUTIEN À LA MOBILITÉ

— FORMATION DE GROUPE —

<p><b>Frais de transport</b></p> <p>Pour les formations se déroulant à plus de 30 km du lieu de résidence du participant ou de la participante.</p>	<p>Voiture : 0.55 \$ du km</p> <p>Un seul aller-retour est pris en charge.</p> <p>Remboursement uniquement pour le conducteur et sur présentation d'un reçu d'essence de la destination comme preuve de déplacement.</p> <p>Stationnement : sur présentation du reçu</p>	<p>Transports en commun* :</p> <p>100% des frais. Un seul aller-retour est pris en charge.</p> <p>Remboursement uniquement sur présentation d'un reçu d'achat.</p> <p>*« Transport en commun » : autobus voyageur, bus public, Société de transport de Montréal (STM), Amigo Express. Cela ne comprend pas les frais de transport longue distance : train (VIA Rail), taxi ou avion.</p>
<p><b>Hébergement</b></p> <p>Pour les formations se déroulant à plus de 80 km du lieu de résidence du participant ou de la participante.</p>	<p><b>Hébergement commercial</b></p> <p>Montant réel jusqu'à 100\$ taxes comprises maximum/ nuit. Sur présentation du reçu de paiement.</p> <p>2 nuitées maximum par personne. La formation doit s'étaler sur au moins deux journées pour faire une demande de remboursement d'hébergement.</p>	
<p><b>Repas</b></p> <p>Pour les formations se déroulant à plus de 80 km du lieu de résidence du participant ou de la participante.</p>	<p>Un montant maximum par repas sera accordé à hauteur de : Déjeuner 13.75\$ / Dîner 18.90\$ / Souper 28.50\$ Soit en restaurant ou en restauration à emporter</p> <p>Aucune liste d'épiceries n'est acceptée.</p> <p>Sur présentation des reçus. Ces montants incluent les taxes et pourboires. La formation de groupe doit s'étaler sur au moins deux journées pour faire une demande de remboursement des repas.</p>	